

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Etaient Présents 62 titulaires, 0 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

Suppléants : Aucun

Pouvoirs : David MIRANDE à Claude LACOUR, Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET à Jacques MARQUEZE, Jean-Michel IDOPE à Anne BARBET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE

Absents : Alain CAMSUSOU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Nathalie PASTOR

RAPPORT N° 201208-27-FIN-

CONVENTION DE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) ASSOCIATIFS SITUÉS SUR LA COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE : AVENANT AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Mme BISTUÉ précise que suivant la délibération du 8 novembre 2018, la Communauté de Communes du Haut-Béarn est compétente en matière de « soutien au fonctionnement des ALSH extrascolaires et périscolaires du mercredi agréés, implantés sur des communes de plus de 5 000 habitants, pour des actions bénéficiant de prestations de service (CAF-MSA) ».

Dans le cadre de cette compétence et en lien avec le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques, la communauté de communes apporte un soutien financier aux actions des ALSH implantés sur la commune d'Oloron Sainte-Marie et gérés par : le Centre Social La Haüt et Léo Lagrange Sud Ouest.

Par délibération du 13 octobre 2020, le soutien à la Commune d'Oloron-Sainte-Marie est réparti comme suit :

ALSH Le Centre Social La Haüt	47 335 euros
ALSH Léo Lagrange Sud Ouest	61 195 euros

En complément de cette subvention, l'ALSH Léo Lagrange Sud Ouest sollicite une subvention exceptionnelle de 70 000 euros auprès de la Mairie d'Oloron Sainte-Marie.

Les informations transmises par la Mairie d'Oloron-Sainte-Marie mettent en exergue qu'au regard de la situation de l'ALSH (bilan d'activité et solde intermédiaire), cette subvention exceptionnelle est nécessaire pour permettre à l'association de terminer l'année dans des conditions normales.

Par avenant à la précédente convention, la contribution exceptionnelle de la CCHB à cette demande s'élève à 15 000 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2020 de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de financement avec la commune d'Oloron-Sainte-Marie,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2020

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY